

Affiché le 10/08/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-177

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police - Police municipale
Objet : Autorisation d'occupation du domaine public – Réglementation de la circulation et du stationnement

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 et L2212-2 du CGCT ;
Vu l'article L511-1 du Code de la sécurité intérieure,
Vu le code de la route,
Vu la demande présentée par la Mairie pour l'organisation d'animations à l'occasion d'une animation musicale et ses bodégas le dimanche 14 août 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public par les participants de ces manifestations,

Considérant le risque occasionné par le nombre de participants et les conditions dans lesquelles se déroule la manifestation, des dispositions en matière de circulation et de stationnement seront prises à cette occasion,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les animations liées à cette festivité se dérouleront place SALENGRO le dimanche 14 août 2022 de 19h00 au lundi 15 août 2022 à 02h00.

ARTICLE 2 : Afin d'assurer la sécurité des participants, la circulation sera interdite dans les deux sens rue de la croix blanche le vendredi 12 août 2022 à partir de 07h00 et pendant la durée de la manifestation, entre la rue Bontemps et la rue Louis MESTRE. La rue du docteur FERROUL sera barrée à au niveau des containers poubelle. Les véhicules d'urgence et de secours pourront déroger au présent article.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans le périmètre des festivités place Salengro, du vendredi 12 août 2022 de 07h00 au mardi 16 août 2022 12h00. Seuls les véhicules des organisateurs et le container de rangement pourront y stationner.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 12 juillet 2022

Le Maire

Grégory DELFOUR

